



Guide INSPE

Tuteur Master 2 MEEF

2024-2025

GUIDE DU TUTEUR MASTER MEEF

La formation initiale des futurs enseignants s'inscrit désormais dans le cadre de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Nice.

Cet institut est ouvert sur les autres composantes de l'Université Côte d'Azur (UCA) et développe une démarche partenariale avec l'université de Toulon. Il est également ouvert sur le milieu scolaire et associe à son fonctionnement l'ensemble des praticiens de terrain désignés par le Rectorat.

Table des matières

L'année de formation en alternance	1
Le tutorat.....	2
Définition et finalités de l'année	2
Assiduité et absences	2
Le « stage » et le mémoire	2
Missions des tuteurs	3
Le rôle du tuteur référent.....	3
Le rôle du tuteur établissement	4
Travail collaboratif entre les deux tuteurs	6
L'initiation à la recherche : le mémoire et sa soutenance	7
Procédure d'alerte en cas de difficulté d'un étudiant	8
ANNEXES.....	9
Annexe 1 : Responsables des différents parcours M2 MEEF 2024-2025.....	9
Annexe 2 : Evaluation du Stage.....	10
Annexe 3 : Document de cadrage du mémoire	12
Annexe 4 : Mémoire et soutenance	16
Annexe 5 : Modèle de courrier à destination du chef d'établissement	19

L'année de formation en alternance

Pour les étudiants en Master 2 (Alternants et Non Alternants), le parcours de formation proposé est constitué d'une formation universitaire exigeante, intégrant une initiation à la recherche, et d'une formation professionnelle (à tiers-temps) avec la responsabilité ou l'observation/pratique accompagnée d'une ou de plusieurs classes. Le Master MEEF vise à faire acquérir des compétences professionnelles d'un niveau « suffisant » avant la future année de stage (si réussite au concours).

Objectifs pédagogiques :

- la maîtrise de compétences disciplinaires et didactiques d'un niveau suffisant ;
- le développement de gestes et de compétences professionnels ;
- la maîtrise de connaissances dans le domaine des sciences de l'éducation ;
- une attitude critique face à sa propre pratique professionnelle et aux connaissances théoriques en lien avec celle-ci.

Objectifs scientifiques :

- acquérir une méthodologie de la recherche universitaire qui favorise l'articulation de réflexions didactique, pédagogique, disciplinaire et épistémologique permettant des allers retours entre terrain et formation ;
- acquérir une culture scientifique dans un domaine disciplinaire de compétence spécifique ou dans des domaines scientifiques qui peuvent avoir une pertinence pour les questions d'éducation ;
- acquérir des compétences afin d'être capable de présenter une problématique professionnelle en identifiant les ancrages théoriques qui ont permis l'élaboration et la gestion de situations d'enseignement.

La formation des enseignants et des personnels d'éducation du primaire et du secondaire (collèges et lycées) prend en compte le nouveau référentiel "Former l'enseignant du XXI^{ème} siècle" (publié au J.O. n°0156 du 07/07/2019).

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000038731861

Cette formation mène aux métiers de l'éducation et de la formation et permet également la poursuite d'une formation en recherche au-delà du master.

Le tutorat

Définition et finalités de l'année

Le stage place l'étudiant(e) alternant (ou non) en situation d'autonomie (et/ou d'observation et de pratiques accompagnées) dans la conduite de classe. La confrontation aux réalités professionnelles est une occasion de mettre à l'épreuve les connaissances de la formation, de développer les premiers gestes et compétences professionnels. L'étudiant doit agir en agent de l'État pour les missions qui lui sont confiées et se conformer au règlement intérieur de l'établissement.

L'étudiant en master MEEF effectue une période de stage filée sur l'année universitaire qui représente en tout une durée de douze semaines.

L'étudiant en master MEEF bénéficie d'un tutorat universitaire assuré par un tuteur référent de l'INSPE et un tuteur de terrain désigné par le Rectorat ou la DSDEN.

Assiduité et absences

Les étudiants se doivent d'être assidus en formation et dans leur établissement.

Toute absence devra être justifiée, dans les plus brefs délais, par l'envoi d'un justificatif (certificat médical) auprès de **la scolarité de l'INSPE** et auprès du **chef d'établissement**.

Le « stage » et le mémoire

Les étudiants de M2 MEEF 1D, 2D et CPE seront **suivis toute l'année par un binôme de tuteurs** composé d'un tuteur référent et d'un tuteur de terrain, ce dernier étant désigné par l'inspection.

Ce binôme sera en charge :

- du *suivi du stage et de l'accompagnement du mémoire* de l'étudiant(e).

Chaque M2 bénéficie d'un dispositif d'accompagnement visant à encourager l'étudiant en mettant en évidence les points positifs de son implication dans la formation et de sa pratique professionnelle, même si positif ne signifie pas entièrement maîtrisé. Les points négatifs doivent être très ciblés, hiérarchisés et accompagnés de pistes de remédiation explicites qu'il s'agisse de gestes ou pratiques professionnels ou encore de renvois à des éléments de formation sur des contenus disciplinaires, didactiques ou transversaux.

Vous trouverez en *annexe*, le cadrage pour la validation du stage dans le cadre du master. La transmission de ces documents complétés est **sous la responsabilité du tuteur universitaire**. **Les documents devront être adressés sous format électronique à la scolarité.**

Cette évaluation tient compte de l'évolution du travail de l'étudiant(e). Elle s'appuie sur les avis des deux tuteurs au regard des compétences acquises par l'étudiant/e.

S'il doit y avoir une visite, il est rappelé qu'avant chaque visite, le tuteur/la tutrice référente prendra soin d'informer le/la chef(fe) d'établissement (ou directeur de l'école) et le tuteur/la tutrice établissement de sa venue par l'intermédiaire d'un courrier ou courriel à l'attention du/de la chef(fe) d'établissement (ou directeur de l'école) dont une matrice est proposée en *annexe*. Le tuteur/ la tutrice établissement, qui aura été en copie du message, vérifiera que l'information a bien été enregistrée par l'école ou l'établissement.

Missions des tuteurs

Leur mission première est une mission de formation. A ce titre, ils contribuent au suivi et à l'évaluation du parcours de formation de l'étudiant. Pour cela, les tuteurs apportent l'aide nécessaire à l'étudiant pour le bon déroulement du stage. Ils le conseillent dans la conception, l'organisation et la réalisation des séquences. Un travail collaboratif est nécessaire entre les différents acteurs qui contribuent, par des regards croisés, à une meilleure construction des compétences professionnelles du futur enseignant.

Le rôle du tuteur référent

Le tuteur référent a pour rôle d'aider l'étudiant à donner davantage de sens à la formation professionnelle en alternance qui n'est pas simplement conçue comme une succession de moments théoriques à l'université et de moments pratiques sur le terrain. Ces deux composantes de la formation interagissent l'une avec l'autre et s'alimentent mutuellement.

Il contribue à faciliter l'acquisition de compétences professionnelles en articulant les acquis de la formation universitaire avec ceux de la pratique professionnelle.

Le suivi dans le cadre du tutorat mixte permet d'entraîner l'étudiant à la prise de recul, à la distanciation de manière progressive. Il constitue une opportunité supplémentaire pour apprendre à réfléchir sur les pratiques professionnelles mises en œuvre en situation réelle de travail sur le terrain, et ce de manière individualisée. Le tuteur référent renvoie l'étudiant à

des contenus de formation de Master 1 et/ou 2 qu'ils soient disciplinaires, didactiques ou transversaux dans le cadre de dispositifs d'accompagnement à la professionnalisation.

Le tuteur référent (liste non exhaustive) :

- Assure l'accompagnement d'un groupe d'étudiants dans le cadre du plan de formation
- Assure un suivi du groupe en rappelant les objectifs de chaque période de cours.
- Assure un suivi permettant de répondre aux questions individuelles.
- Assure un suivi permettant de réguler les portfolios de compétences (si présents)
- Assure un suivi permettant de détecter les difficultés des professeurs alternants/ étudiants (conception / mise en œuvre / engagement / autres problématiques).
- Encourage l'analyse autoréflexive des étudiants au regard de leurs pratiques.
- Concourt au développement personnel et professionnel des étudiants.
- Organise, si nécessaire, des réunions collectives, des ateliers d'échanges de pratiques.
- Assure le suivi des professeurs alternants / étudiants dans le cadre de l'alternance.
- Favorise le lien tripartite entre le professeur étudiant (prise de contact, échanges réguliers), son tuteur de terrain et l'INSPE.
- Met en œuvre des dispositifs de remédiation et de valorisation.
- Sollicite le responsable pédagogique et la direction adjointe pour utiliser, si nécessaire, des dispositifs complémentaires (visite ou autres).

Le rôle du tuteur établissement

L'étudiant est accompagné dans son établissement par un professeur tuteur désigné par les corps d'inspection. Ce dernier lui assure un rôle de conseil et de formation en articulation avec les enseignements du Master. Le tuteur a pour rôle, entre autres, d'accueillir l'étudiant dans sa classe et d'observer sa pratique d'enseignement. Il l'accompagne tant que nécessaire dans la préparation des séances tout en lui laissant la responsabilité de la conception et de la mise en œuvre.

Le rôle du tuteur en établissement est de proposer à l'étudiant les meilleures conditions possibles d'intervention, d'apporter des informations sur l'établissement d'accueil (projets pédagogiques, projets d'établissement, etc.) et d'accompagner l'étudiant dans la conception de son enseignement et l'organisation de ses interventions.

Le tuteur intervient si nécessaire sur les questions relatives à la conduite de la classe et à la gestion de différentes situations, notamment pour prévenir et régler les conflits, les attitudes discriminatoires ou les situations de violence. Il apporte son expérience professionnelle à l'étudiant ainsi qu'une réflexion la plus exhaustive possible sur les compétences professionnelles attendues pour un futur enseignant.

Le tuteur :

- accueil, aide à l'intégration, écoute et se rend disponible ;
- aide, sans se substituer ;
- montre, analyse de manière concertée, suggère (pluralité des solutions), donne des exemples, des pistes, en évitant de modéliser ;
- prend en compte le contexte et individualise l'approche par une posture empathique et une prise en compte des conditions d'exercice (profil de l'établissement), du statut de l'étudiant et de la situation singulière de l'intéressé (âge, parcours...).

Programmer un travail collaboratif avec l'étudiant, en synergie avec les acteurs de la formation universitaire

En amont, le tuteur-établissement participe à la préparation conjointe, à la présentation et à la création des documents de la séquence, des outils d'évaluation...

En aval, il procède au débriefing, suscite confrontations et échanges, contribuant à l'explicitation des démarches, encourageant le passage du ponctuel au général. Il invite de la sorte à une posture réflexive, à la construction de l'autonomie professionnelle.

Il adapte de façon constante l'accompagnement aux temps de la construction professionnelle : celui-ci sera plus important au début de la période de stage et s'allègera pour permettre progressivement une plus grande autonomie de l'étudiant. L'accompagnement offert change donc d'intensité et de forme, au fil du temps.

Inscrire son action en relation avec d'autres acteurs et espaces

Le tuteur collabore ainsi, autant que de besoin avec :

- le chef d'établissement ou le directeur d'école (notamment pour la prise en compte de la dimension «vie scolaire») ;
- les inspecteurs ;
- les formateurs universitaires ;
- les autres tuteurs, dans le cadre de la formation continue des tuteurs, au sein de temps de rencontres et de régulation pilotés par les acteurs institutionnels. Il s'agit alors de veiller à l'affirmation d'une culture et de pratiques partagées ;
- les autres enseignants de l'établissement.
- ...

Travail collaboratif entre les deux tuteurs

Les regards croisés sont importants dans la construction professionnelle des étudiants. Il est donc fondamental que les référents et l'étudiant communiquent (rencontres, rendez-vous téléphoniques, messagerie électronique...) pour une bonne circulation des informations entre les trois acteurs et une complémentarité efficace.

Il s'agit d'explicitier les contenus de formation à l'université et d'établir des liens avec l'expérience de classe et le travail au sein de la communauté éducative.

Le **tutorat mixte** permet d'aider l'étudiant à formaliser un projet d'étude et de recherche en lien avec une préoccupation professionnelle. En fonction de ce projet, les tuteurs se répartissent les modalités d'accompagnement de l'étudiant en regard de leurs compétences respectives.

L'initiation à la recherche : le mémoire et sa soutenance

Le travail sur le mémoire s'inscrit dans le cadre de l'initiation à la recherche prévue par la réforme de la formation des enseignants. Cette initiation doit permettre au futur enseignant ayant suivi la formation au sein de l'INSPE de :

- découvrir quelques éléments actuels de la recherche didactique dans sa/ses discipline(s) d'enseignement ou le domaine de l'éducation et de la formation en lien avec sa classe ;
- être initié, en la pratiquant, à la recherche scientifique ;
- construire des liens entre sa pratique professionnelle et la recherche propre à son domaine professionnel ;
- développer les compétences professionnelles permettant l'examen critique de ses pratiques et l'innovation.

L'initiation à la recherche s'articulera principalement autour du travail sur le mémoire. Celui-ci a souvent été amorcé en M1 S2 et, en 1D, les groupes de TP sont constitués en M2 de façon à permettre la poursuite de l'étude de la problématique amorcée en M1. Pour des raisons circonstancielles, il est toutefois permis à l'étudiant de changer de sujet de recherche (niveau de classe, type d'établissement, public, ...). L'accompagnement des étudiants pour la conception et la réalisation du mémoire est organisé de la façon suivante :

- **un encadrement individuel** réalisé par un tuteur universitaire (et, le cas échéant, par le tuteur établissement) ;
- **un encadrement collectif** apporté par un enseignant intervenant dans le Master.

Pour tout ce qui concerne le choix du thème du mémoire, les aspects de forme (structure, normes de rédaction), la page de garde attendue et la déclaration anti-plagiat attendues, consulter les annexes.

Le mémoire et sa soutenance seront notés, voir en annexe. Le jury sera composé, a minima, de deux personnes dont au moins une aura suivi l'élaboration du mémoire.

Dans le cas du tutorat d'un étudiant en parcours adapté, le mémoire peut être remplacé par un écrit professionnel. Il consiste à conduire un travail s'appuyant sur une démarche identique mais recouvrant une problématique plus restreinte, parfois dans la continuité du mémoire déjà effectué au cours de l'année précédente.

Procédure d'alerte en cas de difficulté d'un étudiant

Dès les premiers jours de l'année, le tuteur établissement est attentif aux obstacles que peut rencontrer l'étudiant et il l'aide à diagnostiquer puis analyser les causes éventuelles d'une difficulté rencontrée et définir avec lui les points sur lesquels doit porter l'effort. Lorsque la régulation interne semble inefficace et elle l'est parfois sans que ce soit l'accompagnement de proximité qui fasse défaut, il est nécessaire de faire appel à d'autres sources d'accompagnement externes. Il faut considérer cette démarche comme faisant partie intégrante de la formation : cette procédure mène à des compléments de formation mieux ajustés.

Quelques indicateurs qui peuvent alerter sur les difficultés d'un étudiant :

- la sécurité des élèves n'est pas effective et/ou il y a une incompréhension de sa nécessité ;
- une posture d'agent de l'état défaillante qui perdure ;
- des problèmes de gestion de classe qui ne se règlent pas ;
- une inconsistance des contenus avec une grande distance entre le prévisionnel et le réalisé en classe ;
- une conduite d'évitement ne permettant pas l'échange professionnel (difficulté pour le tuteur à être accueilli dans la classe de l'étudiant ; refus de l'étudiant de visiter des classes de collègues ; repli sur soi ; argumentaire de fuite...)

Le rôle du tuteur est bien de procéder à un relevé des difficultés rencontrées qui ne se résorbent pas malgré toute l'aide et les conseils fournis. Il est important de ne pas laisser l'étudiant s'enfermer dans l'une ou l'autre de ses difficultés. Le signalement précoce d'une telle situation en permet une prise en charge rapide et souvent efficace.

Dans le cas d'un étudiant MEEF 1D, les destinataires de l'alerte sont **le chef d'établissement, le responsable pédagogique de l'INSPE (06 ou 83, dont vous trouverez les coordonnées en annexe) et l'IENA**. Le responsable pédagogique alertera le directeur adjoint formation. L'inspecteur informera les services de la DSDEN pour suite à donner.

Dans le cas d'un étudiant MEEF 2D ou CPE, les destinataires de l'alerte sont **le chef d'établissement, le responsable de parcours MEEF de l'INSPE** (dont vous trouverez les coordonnées en annexe) et **l'inspecteur de la discipline**. Le responsable de parcours alertera le directeur adjoint formation. L'inspecteur de la discipline informera les services du Rectorat pour suite à donner.

ANNEXES

Annexe 1 : Tuteurs-référents des différents parcours M2 MEEF 2024-2025

MENTION 1er DEGRE					Adresses mails
M2 FAD	UniCA	Hélène LABBE			Helene.LABBE@univ-cotedazur.fr
1D 06 groupe 1	UniCA	Stephane VIAL			Stephane.VIAL@univ-cotedazur.fr
1D 06 groupe 2	UniCA	Robert MONER			Robert.MONER@univ-cotedazur.fr
1D 83 La Seyne gr. 1	UniCA	Henri HUMBERT			Henri.HUMBERT@univ-cotedazur.fr
1D 83 La Seyne gr. 2	UniCA	Henri HUMBERT			Henri.HUMBERT@univ-cotedazur.fr
1D 83 Draguignan	UniCA	Cécile BARBACHOUX			Cecile.BARBACHOUX@univ-cotedazur.fr

MENTION 2 : SECOND DEGRE					Adresses mails
ANGLAIS	UniCA	Emma BRILLARD			Emma.BRILLARD@univ-cotedazur.fr
	UTLN	Maryam THIRRIARD			maryam.thirriard@univ-tln.fr
EPS	UniCA	Said AROUI			Said.AROUI@univ-cotedazur.fr
	UniCA	Alexandre MILLOT			Alexandre.MILLOT@univ-cotedazur.fr
ESPAGNOL	UniCA	Christine DI BENEDETTO			Christine.DI-BENEDETTO@univ-cotedazur.fr
	UTLN	Vanessa SAINT-MARTIN			vanessa.saint-martin@univ-tln.fr
HISTOIRE-GEO	UniCA	Julien OBERLIN			Julien.Oberlin@univ-cotedazur.fr
LETTRES	UniCA	Hélène LABBE			Helene.LABBE@univ-cotedazur.fr
	UTLN	Christilla RICHARDEAU			Christilla.Richardeau@ac-nice.fr
MATHS	UniCA	Alain PATRITI			Alain.PATRITI@univ-cotedazur.fr
	UTLN	Thierry ASTRUC			Thierry.ASTRUC@univ-cotedazur.fr
EDUCATION MUSICALE	UniCA	Franck SANA			Franck.SANA@univ-cotedazur.fr
PHYSIQUE-CHIMIE		Philippe APLINCOURT			Philippe.APLINCOURT@univ-cotedazur.fr
	UniCA	Guillaume HUIILLARD			Guillaume.HUIILLARD@univ-cotedazur.fr
		Didier ORLANDI			Didier.ORLANDI@univ-cotedazur.fr
SES	UniCA	Grégoire KRACHT			Gregoire.KRACHT@univ-cotedazur.fr
SVT	UniCA	Fabrice JOUFFRAY			Fabrice.JOUFFRAY@univ-cotedazur.fr
MENTION 3 : ENCADREMENT EDUCATIF					Adresses mails
Conseiller Principal d'Education (CPE)	UniCA	Pierre GOLDSTEIN			Pierre.GOLDSTEIN@univ-cotedazur.fr

Annexe 2 : Evaluation du Stage

Validation du stage en M2

Etudiants/Alternants

*Document à rendre **avant le 30 mai 2025** au service de la scolarité des sites concernés.*

Discipline/ Parcours			
Nom patronymique		Prénom	
Nom d'usage			
Tuteur référent de l'INSPE			
Tuteur terrain Education Nationale			

POSITIONNEMENT

Selon les domaines de compétences, l'appréciation se fera en collaboration avec le tuteur terrain.

Domaine de compétences	Positionnement Acquis / Non acquis		Commentaires
D1 : Agir en agent de la République et de façon éthique et responsable (C1, C2, C6)	A	NA	
D2 : Etre acteur de la communauté éducative (C10, C11, C12, C13)	A	NA	
D3 : Etre porteur de savoirs et construire les situations d'enseignement apprentissage (C7, C8, C9, P1, P2, P3)	A	NA	
D4 : Mettre en œuvre son enseignement (P3, P4)	A	NA	
D5 : Evaluer les acquisitions des élèves et prendre en compte la diversité (C3, C4, C5, P5,)	A	NA	
D6 : Réflexion et développement professionnel (C14)	A	NA	

APPRECIATION SUR LE STAGE (acquis/non acquis)

APPRECIATION :	
AVIS GENERAL :	

Date et signature de la tutrice ou du tuteur référent :

Évaluation du stage

Au sein de la maquette de formation du Master MEEF, le stage et son évaluation sont obligatoires.

I- Evaluation des étudiants

Dans le cadre du tutorat mixte, cette appréciation sera attribuée par le tuteur référent en collaboration avec le tuteur de terrain qui « concourent ensemble à l'appréciation des étudiants ».

L'appréciation sera attribuée à l'étudiant au plus tard **fin-mai**. Elle devra ensuite être communiquée par le tuteur référent au service de scolarité dont relève l'étudiant.

Cette appréciation est la traduction **des efforts accomplis tout au long de l'année** et du **niveau atteint par l'étudiant à la fin de l'année**. Cette dernière est établie conjointement par les deux tuteurs.

II – Positionnement du statut : acquis/non acquis

Cette appréciation est établie en deux temps, de la façon suivante :

Etape n°1 : positionnement de l'étudiant sur chacun des 6 domaines de compétences par les tuteurs.

Pour chaque domaine de compétence, les critères qualitatifs sont acquis ou non acquis :

Etape n°2 : les positionnements déterminent une appréciation globale établie à partir de la grille suivante :

- **A partir de 3 domaines de compétences acquis**, le stage est Acquis.

Nota bene : une appréciation doit être rédigée pour faciliter le développement des compétences non acquises.

Annexe 3 : Document de cadrage du mémoire

Choix du thème du mémoire professionnel

Les thèmes du mémoire seront choisis parmi plusieurs catégories possibles :

- la didactique d'une matière enseignée (didactique des mathématiques, didactique du français, etc.) ou de plusieurs matières enseignées (didactique comparée) ;
- les thèmes transversaux (non disciplinaires) relevant de façon générale des sciences de l'éducation (l'autorité de l'enseignant à l'école élémentaire, la gestion des conflits dans une cour de récréation) ;

Dans tous les cas, l'objet du mémoire doit être en lien avec les réalités d'un établissement. La loi de refondation de l'école impulse de nombreuses nouveautés dans les modalités d'enseignement, nouveautés qui peuvent constituer un réservoir utile de thèmes de mémoire.

La thématique choisie doit permettre de réaliser une étude de terrain, sous différentes formes possibles :

- étude de la pratique professionnelle de quelques acteurs de l'éducation ;
- étude des apprentissages des élèves ;
- étude portant sur la structure éducative ;
- étude menée auprès de membres de la communauté éducative.

Aspects de forme

Structure du mémoire

Les encadrants du mémoire pourront affiner la structuration du mémoire et il ne s'agit pas d'imposer une forme uniforme pour tous. Toutefois, les mémoires produits devront respecter un canevas minimal commun constitué de la façon suivante :

- **une introduction** permettant de présenter le thème choisi et la problématique retenue ;
- une **partie dite « théorique »** qui s'appuie sur les lectures faites par l'étudiant. Elle vise notamment à définir **le cadre théorique choisi** et permet d'apporter **les premiers éléments de réponse** à la problématique, éléments trouvés par la réflexion et par la lecture d'ouvrages scientifiques en lien avec la problématique ;
- une **partie dite « empirique »** qui expose la méthode mise en œuvre pour **l'étude empirique** et propose une analyse de ses résultats ;
- une **dernière partie** qui permet de **discuter** les résultats empiriques à la lumière des éléments théoriques. Cette partie sert de bilan à l'ensemble du mémoire.

Normes de rédaction

Le mémoire comporte 25 à 35 pages au maximum en dehors de la bibliographie (obligatoire) et

des annexes éventuelles.

Il doit être dactylographié avec une police de type Times New Roman (ou similaire) de taille 12, interligne 1,5 et des marges de 2,5 cm. Le document est paginé.

Le texte est justifié à gauche et à droite (sauf les colonnes étroites dont le contenu peut être centré ou aligné à gauche).

Tous les tableaux et tous les graphiques doivent être numérotés, assortis d'un titre.

Le document sera collé ou relié par une spirale, ou sera uniquement au format numérique en fonction des consignes du jury. Le document sera collé ou relié par une spirale.

La page de garde du mémoire à la suite de ce document.

NB : Une partie de texte reprise intégralement devra être clairement citée avec le nom des auteurs, la date de publication et la page de la source (« ... » p.). Les autres emprunts devront faire l'objet d'une reformulation en précisant le nom des auteurs. Le plagiat (copie de tout ou partie d'un texte sans le signaler explicitement en citant la source) sera lourdement sanctionné.

INSPE de l'académie de Nice

TITRE DU MÉMOIRE

Sous-titre éventuel

**Mémoire présenté dans le cadre de la formation initiale
du Master 2^{ème} année**

**« Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »
mention XXX degré**

Soutenu publiquement par

[NOM et prénom à compléter]

En présence d'un jury composé de

Tuteur INSPE : *[à compléter]*

Tuteur Éducation Nationale : *[à compléter]*

Déclaration anti-plagiat

Cette déclaration devra être remplie, signée, et insérée dans le mémoire

Déclaration anti-plagiat

Nom.....Prénom.....

Je déclare que ce mémoire est le fruit d'un travail personnel et que personne d'autre que moi ne peut s'en approprier tout ou partie.

J'ai connaissance du fait que prétendre être l'auteur de l'écrit de quelqu'un d'autre enfreint les règles liées à la propriété intellectuelle.

Je sais que les propos empruntés à d'autres auteurs doivent figurer entre guillemets et que je m'appuie dans ce mémoire sur des écrits systématiquement référencés selon une bibliographie précise.

Date :

Signature :

Annexe 4 : Mémoire et soutenance



M2 ALTERNANT
MASTER 2 MEEF 1D – Année Universitaire 2024/2025
SOUTENANCE DU MÉMOIRE DE RECHERCHE

Document à rendre impérativement le jour de la soutenance au service de la scolarité.

Etudiant M2 Alternant

Nom patronymique		Prénom	
Nom d'usage			

MENTION 1D ☒

Mémoire de Recherche

Date de la soutenance :

Heure :

Salle :

Composition Du Jury

Nom, Prénom	Qualité

Evaluation

Note du mémoire (sur 20) :

Note de la soutenance (sur 10) :

NOTE GLOBALE (sur 20) :

Signature des membres du jury :

Dépôt des Mémoires sur le serveur DUMAS

(Dépôt Universitaire de Mémoire Après Soutenance)

L'étudiant dont le mémoire est éligible sera sollicité dans un 2nd temps afin de donner son autorisation écrite.

Avis favorable du Tuteur/Directeur de recherche

☐ Oui

☐ Non

Signature du Tuteur/Directeur de recherche

MASTER 2 MEEF
Mention 2D

SOUTENANCE DU MEMOIRE PROFESSIONNEL

Document à rendre à la fin de la soutenance (au plus tard fin mai 2025) au service de scolarité dont relève l'étudiant.

ETUDIANT(E) M2

NOM, Prénom :

N° étudiant(e) :

MEMOIRE PROFESSIONNEL

Date de la soutenance :

Heure :

Salle :

COMPOSITION DU JURY

NOM, Prénom	Qualité

EVALUATION

Note de la partie thématique (sur 30) :

Note de la soutenance (sur 10) :

NOTE TOTALE (sur 20) :

/20 **/40**

Signature des membres du jury :

Pour une note au moins égale à 18/20, sous réserve d'acceptation par l'étudiant, le mémoire professionnel peut être **mis en ligne sur le serveur DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance)**, à l'adresse : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>

J'accepte que mon mémoire professionnel soit mis en ligne sur le serveur DUMAS

Signature de l'étudiant/étudiant(e) :

SOUTENANCE

La soutenance comporte deux parties :

1. Une présentation par l'étudiant (10 minutes maximum)

La présentation du travail écrit par l'étudiant consiste en un exposé clair et si possible avec support numérique - vivement conseillé -, compréhensible par tous les membres du jury. Cette présentation ne doit pas consister en un résumé du mémoire : il s'agit d'en faire ressortir les éléments saillants, ce qu'il faut retenir de son travail ainsi que les prolongements éventuels depuis la rédaction finale du mémoire.

2. Un entretien avec le jury (10 à 15 minutes)

S'ensuit un entretien avec le jury. Durant cet entretien le jury pourra poser des questions à l'étudiant-étudiant (afin d'éclaircir un point difficile, justifier tel ou tel élément du mémoire, ou encore approfondir un aspect du travail de l'étudiant). Le jury évaluera la capacité de l'étudiant-étudiant à intégrer et à dépasser les critiques éventuellement formulées, ainsi qu'à défendre une position de manière argumentée et convaincante. Après avoir interrogé l'étudiant-étudiant, le jury lui indiquera le jugement qu'il porte sur le travail effectué en amont avec l'encadrant de recherche, sur le mémoire rendu par l'étudiant, et sur la présentation qui en a été faite pendant la soutenance.

NB : la note proposée par le jury ne sera pas indiquée à l'étudiant-étudiant à l'issue de la soutenance mais fin de semestre après la délibération du jury d'examen.

EVALUATION

L'évaluation finale comprendra 2 notes :

- Une note / 30 pour le document écrit
- Une note / 10 pour la soutenance de l'ensemble du mémoire

Evaluation de la partie thématique (30 points)

1. Maîtrise du sujet de recherche (8 points)

1.a. Introduction : objectif de l'étude et plan

1.b. Revue de la littérature scientifique et professionnelle

2. Méthodologie et technique de recherche (9 points)

2.1. Opérationnalisation

2.2. Méthode et résultats

3. Interprétation et lien avec la pratique professionnelle (7 points)

4. Qualités rédactionnelles (6 points)

Evaluation de la soutenance (10 points)

1. Présentation du travail écrit (4 points)

2. Réponse aux questions et qualité de l'expression orale (6 points)

Annexe 5 : Modèle de courrier à destination du chef d'établissement



Nice, le/..... /....

Objet : Visite-formative d'un étudiant dans le cadre du tutorat mixte - Master MEEF 2^{ème} année.

Madame, Monsieur, Le La chef d'établissement du collège, lycée,

J'ai l'honneur de vous informer que j'effectuerai une visite-formative dans la classe de :

Monsieur Madame nom du stagiaire

Professeur(e) étudiant en parcours dans votre établissement.

Cette visite se déroulera le :

Date de ... à

et sera suivie d'un entretien d'une heure.

La **présence du tuteur « établissement » est indispensable** lors de la séance réalisée par le étudiant et lors de l'entretien, c'est la raison pour laquelle la date de cette visite a fait l'objet d'un accord préalable de sa part.

Mes Salutations respectueuses,

Nom du formateur.....
INSPE de l'Académie de Nice